

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Affiché le **12 AVR. 2023**
ID : 035-213502362-20230406-SG2023_135-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 6 avril 2023 - Délibération n° 2023-038

**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET "LOTISSEMENT LE CLOS MARBET"
CLÔTURE DU BUDGET**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Vote	
Pour	23
Contre	6
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février 2023,

Vu la présentation en Commission Finances du 21 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif "Lotissement Le Clos Marbet" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	17 615,29 €	-
Dépenses	17 615,29 €	-

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Affiché le **12 AVR. 2023**
ID : 035-213502362-20230406-SG2023_135-BF

DÉCIDE de clore le budget annexe du "Lotissement Le Clos Marbet" compte tenu de la vente de l'ensemble des lots.

DIT que le solde comptable du lotissement de 17 615,29 € doit être reversé au budget principal de la Ville de Redon.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **12 AVR. 2023**